

**24H FROST**

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100 000 €  
Siège Social : Zone Industrielle Port Ouest Dunkerque 5435 Route de la Maison Blanche, Port  
5435, 59279 LOON-PLAGE

**823 406 434 RCS DUNKERQUE**

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 27 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le vingt-sept octobre, à seize heures et trente minutes,  
Au siège social,

(...)

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification statutaire pour tenir compte d'un changement de dénomination sociale d'une société associée ;
- Modification statutaire consécutive au décès d'un associé ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

(...)

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, prenant acte de l'opportunité offerte de la modification des statuts, décide de régulariser la modification de la dénomination sociale de la société « 24HOURNAMES.COM » ayant adopté, à compter du 13 janvier 2017, celle de « 24HN ».

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

**« Article 7 – Capital**

*Le capital social est fixé à 100.000 €, divisé en 200 parts de 500 € chacune, numérotées de 1 à 200 correspondant à des apports en numéraire, libérés dans les conditions exposées ci-dessous et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, savoir :*

- *La société 24HN sa.  
à concurrence de 100 parts sociales  
portant les numéros 1 à 100 en rémunération de son apport*
- *M. José LAMAIRE  
à concurrence de 15 parts sociales  
portant les numéros 126 à 140 en rémunération de son apport*

Initialien toev

JD

Initialien toev

PD

Initialien toev

JL

DS

W

- *Mme Petra DENYS*  
à concurrence de 15 parts sociales  
portant les numéros 166 à 180 en rémunération de son apport
  
- *M. Luc VULSTEKE*  
à concurrence de 40 parts sociales  
portant les numéros 101 à 120 et 141 à 160
  
- *M. Gert-Jan DELPORTE*  
A concurrence de 10 parts sociales  
portant les numéros 121 à 125 et 161 à 165
  
- *Mme Jolien DERUYTTERE*  
à concurrence de 10 parts sociales  
portant les numéros 181 à 190 en rémunération de son apport
  
- *M. Thomas DERUYTTERE*  
à concurrence de 10 parts sociales  
portant les numéros 191 à 200 en rémunération de son apport

---

Total égal au nombre de parts composant le capital social: 200 parts sociales

*Les associés déclarent que les parts ainsi créées ont été souscrites en totalité, libérées dans les conditions exposées ci-dessus et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées.»*

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

(...)


#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

-/-

#### **Extrait certifié conforme par les gérants**

Ondertekend door:  
  
29AF5D13CD9A488...

**M. José LAMAIRE**

Ondertekend door:  
  
43B480B8E2FF4D5...

**Mme Jolien DERUYTTERE**

Ondertekend door:  
  
8588DF10E4154D4...

**Mme Petra DENYS**

DocuSigned by:  
  
CFEE0E5273F0487...

**M. Luc VULSTEKE**